



ÉTAT DE RÉALISATIONS AXÉ SUR LES RÉSULTATS

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Pour l'exercice 2006 – 2007

31 mai 2007

360, rue Saint-Jacques, bureau 700 | Montréal (Québec) | H2Y 4A9

☎ : (514) 283-6363 | 📠 : (514) 283-0838 | 1 800 567-0890 | 📠 : (514) 283-2365

Siège social / Head Office Montréal | Toronto | Halifax | Vancouver | Ottawa | Paris

www.telefilm.gc.ca

Canada

Table des matières

1.0 Renseignements généraux	1
2.0 Sommaire des principaux résultats visés	2
2.1 Sensibilisation	2
2.2 Consultations.....	2
2.3 Communications.....	3
2.4 Coordination et liaison	3
2.5 Financement et prestation des programmes	3
2.6 Reddition des comptes	4
3.0 État de réalisations détaillé	5
3.1 Sensibilisation (activités internes)	5
3.2 Consultations.....	6
3.3 Communications.....	7
3.4 Coordination et liaison	8
3.5 Financement et prestation des programmes	9
3.6 Reddition des comptes	11
4.0 Liste de diffusion	12

1.0 | Renseignements généraux

Ministère/organisme fédéral :	Téléfilm Canada
Adresse :	360, rue Saint-Jacques, bureau 500 Montréal (QC) H2Y 4A9
Site Web :	www.telefilm.gc.ca
Ministre responsable :	Ministre du Patrimoine canadien : L'honorable Beverly J. Oda, PC, députée
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO (ex. : sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	M. Wayne Clarkson Directeur exécutif
Mandat de l'institution fédérale :	Téléfilm Canada est une société d'État fédérale ayant pour mandat de favoriser le développement et la promotion des industries canadiennes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias. La Société offre une aide financière et un levier stratégique à l'industrie relativement à la production d'œuvres de grande qualité qui sont très appréciées des auditoires canadiens et témoignent de la société canadienne, y compris sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.
Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :	M. Mateo Barney
Titre :	Conseiller en politiques
Adresse postale :	360, rue Saint-Jacques, bureau 500 Montréal (QC) H2Y 4A9
Courriel :	barneym@telefilm.gc.ca

2.0 | Sommaire des principaux résultats visés

À titre d'institution fédérale, Téléfilm Canada s'engage à obtenir des résultats concrets concernant la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). À cette fin, elle met en œuvre des initiatives axées sur le soutien de sociétés de production de langue française de l'extérieur du Québec et des sociétés de langue anglaise au Québec. De nouveau en 2006-2007, la Société a pris des mesures proactives dans l'élaboration de programmes et d'initiatives visant à soutenir les professionnels de l'audiovisuel issus des communautés minoritaires de langue officielle.

Pour favoriser le caractère bilingue du Canada, Téléfilm a également offert un incitatif pour le bilinguisme dans certains de ses programmes et initiatives afin d'encourager le développement ou le doublage et le sous-titrage de produits audiovisuels dans les deux langues officielles. Cet incitatif permet d'éviter le remboursement d'un certain pourcentage des fonds versés par Téléfilm Canada pour les projets admissibles, pourvu que le produit soit créé en français et en anglais ou traduit dans la seconde langue officielle.

2.1 | Sensibilisation

Au cours de la période 2006-2007, on a rappelé aux employés et gestionnaires de Téléfilm les responsabilités inhérentes à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles. En particulier, les cadres supérieurs de Téléfilm ont pris connaissance des modifications apportées aux parties VI et VII de la LLO et des nouvelles obligations de la Société suscitées par ces modifications.

En mai 2006, Téléfilm a fait part de son Plan d'action pour les langues officielles 2006-2009, qui témoigne de l'engagement collectif de la direction, de l'exploitation et de l'administration à mettre en œuvre des mesures proactives visant à faire progresser les objectifs de la LLO dans le cadre du mandat de Téléfilm.

2.2 | Consultations

Des consultations publiques ont permis à Téléfilm d'adapter ses programmes et services aux besoins nouveaux et existants de ses clients. En 2006-2007, Téléfilm a sondé les clients afin de connaître leur niveau de satisfaction au sujet des initiatives en matière de formation élaborées par le biais du programme du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) ainsi que l'incidence du programme dans leurs carrières professionnelles.

Pour l'élaboration des deux nouvelles initiatives du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) à l'intention des professionnels anglophones travaillant au Québec, Téléfilm a tenu plusieurs réunions de consultation avec des représentants du *English-Language Arts Network* (ELAN) et du *English-Language Film/TV Council of Quebec* créé récemment.

Les représentants de Téléfilm ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'*Alliance des Producteurs Francophones du Canada* (APFC) tenue à Ottawa le 29 novembre 2006.

Lors de cette rencontre, Téléfilm a présenté le groupe d'initiatives offertes pour soutenir les professionnels de l'audiovisuel travaillant dans un contexte de langue minoritaire.

En outre, Téléfilm a profité de plusieurs réunions connexes dans l'industrie (comme les groupes de travail et les immersions) où elle a reçu les recommandations et opinions des représentants de communautés minoritaires de langue officielle.

2.3 | Communications

Toutes les publications de Téléfilm sont publiées simultanément dans les deux langues officielles. Cela comprend les lignes directrices des programmes, les communiqués de presse, les avis de l'industrie ainsi que ses bulletins *Branché* et *Flash Info*, qui annoncent d'importantes nouvelles au sujet des fonds, programmes, événements et autres renseignements liés à la Société.

Finalement, elle s'est jointe à ses partenaires de CBC/Radio Canada et de l'Office national du Film afin de mieux communiquer les occasions disponibles dans le cadre du PICLO.

2.4 | Coordination et liaison

En 2006-2007, le coordonnateur national de Téléfilm responsable de la mise en application de l'article 41 de la LLO a participé à des réunions du réseau des coordonnateurs nationaux organisées par le ministère du Patrimoine canadien.

Téléfilm Canada, en association avec Radio-Canada et l'Office national du film du Canada, et en coopération avec l'*Institut national de l'image et du son* (INIS), a lancé un appel aux créateurs de langue française travaillant à l'extérieur du Québec afin qu'ils soumettent des demandes d'assistance financière pour des projets de pré-développement, de développement et de production de courtes dramatiques pour la télévision.

2.5 | Financement et prestation des programmes

Tous les programmes de Téléfilm sont ouverts aux producteurs et aux productions dans les deux langues officielles. La Société offre également une assistance pour le développement professionnelle et industrielle aux sociétés et créateurs audiovisuels qui travaillent dans des contextes de minorité linguistique. En outre, pour garantir que les auditoires à l'échelle du Canada aient accès aux productions canadiennes dans la langue officielle de leur choix, Téléfilm offre un soutien pour le doublage et le sous-titrage de productions canadiennes dans la seconde langue officielle.

Au cours de la période 2006-2007, Téléfilm a étendu ses initiatives existantes afin de soutenir le développement de projets par des créateurs francophones de l'extérieur du Québec. De plus, elle a présenté deux nouvelles initiatives pour les professionnels anglophones travaillant au Québec.

Téléfilm a également continué à soutenir les festivals audiovisuels et autres initiatives favorisant la promotion et la distribution de productions canadiennes dans les communautés minoritaires de langue officielle.

2.6 | Reddition des comptes

Téléfilm s'engage à favoriser le développement et à assurer la promotion de l'industrie audiovisuelle dans les deux marchés de langue officielle au Canada. À cette fin, la Société attribue des ressources à chaque marché linguistique par le biais de politiques asymétriques qui en reconnaissent les différents besoins, et qui permettent à Téléfilm de surveiller étroitement son niveau d'investissement par langue.

Dans le cadre de son soutien aux communautés minoritaires de langue officielle, Téléfilm assure le suivi de la somme globale des ressources financières consacrées à la production dans des contextes de minorité linguistique. Cette détermination des affectations a permis à la direction de Téléfilm de surveiller l'élaboration d'initiatives favorisant ces communautés.

En 2006, Téléfilm a mené une évaluation détaillée du programme du PICLO. Les résultats de cette évaluation ont servi à établir un plan d'action pour le développement d'un nouveau cadre stratégique à l'égard d'initiatives visant les communautés minoritaires de langue officielle, et qui doit être mis en œuvre en 2007-2008.

3.0 | État de réalisations détaillé

3.1 | Sensibilisation (activités internes)

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) : - Création de changements durables dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; les employés et la direction connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des communautés minoritaires de langue officielle.		
Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cadres supérieurs de Téléfilm ont été avisés des modifications apportées à la partie VII de la LLO et de leur incidence sur la Société dans le contexte de son mandat. ▪ Les cadres supérieurs de Téléfilm ont participé activement à l'exécution des obligations de Téléfilm quant au respect des langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006-2007, le service juridique de Téléfilm a émis un mémo interne résumant les responsabilités existantes et nouvelles de la Société en vertu des parties VI et VII de la LLO. On a rappelé aux cadres supérieurs les responsabilités de Téléfilm relatives à la LLO. ▪ Téléfilm a fait part de son Plan d'action pour les langues officielles 2006-2009, qui témoignait de l'engagement collectif de la direction, de l'exploitation et de l'administration de continuer à mettre en œuvre des mesures proactives visant à faire progresser les objectifs de la LLO dans le cadre du mandat de Téléfilm. ▪ Le président de Téléfilm a participé à une étude menée par le Commissariat aux langues officielles qui portait sur <i>l'incidence des programmes d'art et de culture fédéraux dans les communautés minoritaires de langue officielle</i>. ▪ Le directeur de l'exploitation française de Téléfilm et du bureau du Québec a participé à l'étude menée par le Commissariat aux langues officielles qui portait sur <i>la réalité linguistique dans l'industrie télévisuelle au Canada</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures concrètes prises pour rappeler aux employés et aux gestionnaires de Téléfilm les responsabilités inhérentes à la mise en œuvre de la LLO.

3.2 | Consultations

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) : - Établissement de relations durables entre l'institution fédérale et les communautés minoritaires de langue officielle; l'institution fédérale et les communautés comprennent leurs besoins et leur mandat respectifs.		
Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléfilm a mené une évaluation de son programme du PICLO, y compris un sondage mené auprès des professionnels ayant participé au programme. ▪ Les représentants de Téléfilm ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'<i>Alliance des Producteurs Francophones du Canada</i> (APFC) tenue à Ottawa le 29 novembre 2006. <ul style="list-style-type: none"> - Les cadres de Téléfilm ont présenté le groupe d'initiatives offertes pour soutenir les professionnels francophones travaillant à l'extérieur du Québec. Téléfilm a également présenté une mise à jour des activités et accomplissements du PICLO. - Les représentants de l'unité fonctionnelle de la télévision de Téléfilm ont expliqué la nouvelle structure administrative du Fonds canadien de télévision (FCT) et son programme visant à soutenir la production en langue française à l'extérieur du Québec. ▪ Au <i>Groupe de travail en arts médiatiques 2006</i>, les représentants de Téléfilm ont participé aux différents ateliers traitant des besoins de la production audiovisuelle en langue française à l'extérieur du Québec. Ils ont également présenté aux participants les plus récentes initiatives à l'intention des communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Les représentants de Téléfilm ont tenu plusieurs réunions de consultation avec des représentants du <i>English-Language Arts Network</i> (ELAN) et du <i>English-Language Film/TV Council of Quebec</i> créé récemment. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléfilm a sondé les anciens participants du programme PICLO afin de connaître leur niveau de satisfaction au sujet des initiatives en matière de formation ainsi que l'incidence du programme dans leurs carrières professionnelles. ▪ Téléfilm a lancé deux nouvelles initiatives pour la formation de créateurs anglophones au Québec (une pour la télévision et une pour les longs métrages) en 2006-2007. ▪ Téléfilm a amorcé la conception des nouvelles activités pour les langues officielles qui seront mises en œuvre en 2007-2008. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des clients quant au niveau de consultation. ▪ Participation des représentants de Téléfilm dans le cadre d'événements pertinents des communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Les activités des organisations liées à l'industrie dans les communautés minoritaires de langue officielle soutenues par Téléfilm.

3.3 | Communications

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) :		
<ul style="list-style-type: none"> - La culture des communautés minoritaires de langue officielle témoigne d'une compréhension à jour du mandat de l'institution fédérale; les communautés ont reçu des renseignements à jour et pertinents sur les programmes et services de l'institution fédérale. 		
Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les documents produits par Téléfilm et figurant sur son site Web sont accessibles dans les deux langues officielles. ▪ Outils de communication entièrement bilingues pour la promotion de programmes, de services, d'événements et de nouvelles de l'industrie. ▪ Liste de distribution électronique comptant environ 6 000 intéressés de l'industrie de l'audiovisuel des communautés anglophones et francophones à l'échelle du Canada. ▪ Coordination avec les partenaires du PICLO (CBC/Radio-Canada et l'Office national du film) afin de mieux communiquer les initiatives conçues à l'intention des communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Utilisation du Bulletin 41-42 afin de stimuler des initiatives à l'intention des professionnels de l'audiovisuel dans les communautés minoritaires de langue officielle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006-2007, tous les communiqués de presse de Téléfilm ont été publiés simultanément dans les deux langues officielles. Ceux-ci annonçaient d'importantes nouvelles liées aux fonds, programmes, événements et autres renseignements concernant la Société. ▪ Tous les appels de Téléfilm visant à stimuler la participation aux festivals et marchés nationaux et internationaux ont été émis dans les deux langues officielles. ▪ Téléfilm a lancé une campagne de communication bilingue afin d'encourager les clients à l'échelle du Canada à utiliser e-Telefilm, un outil en ligne entièrement bilingue offrant aux clients l'accès continu aux services, de la soumission des demandes aux paiements par dépôt direct. ▪ Téléfilm a distribué deux publications principales dans les deux langues à l'intention des intéressés de langue anglaise ou française à l'échelle du Canada : <ul style="list-style-type: none"> ○ « Flash Info », qui comprend des avis de l'industrie ainsi que les dates limites pour les demandes et des mises à jour sur les fonds et les programmes. ○ « branché. », qui présente des nouvelles au sujet de l'industrie et de l'information commerciale élaborée par Téléfilm. ▪ En 2006-2007, CBC/Radio-Canada, l'Office national du film et Téléfilm ont émis des avis de l'industrie afin de favoriser l'initiative du PICLO visant à agrandir le bassin des créateurs francophones dans des provinces autres que le Québec. ▪ Téléfilm a mis en valeur la production des courtes dramatiques financées par le PICLO, <i>Embargo</i> et <i>Louez un mari</i>, dans un article publié dans le numéro d'automne du Bulletin 41-42. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mesure suivant laquelle les communautés minoritaires de langue officielle sont incluses dans le plan de communication de Téléfilm. ▪ Le pourcentage des documents de Téléfilm publiés simultanément et facilement accessibles dans les deux langues officielles. ▪ Les contributions de Téléfilm en matière d'articles et d'information pour le Bulletin 41-42.

3.4 | Coordination et liaison

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) : - Coopération avec de multiples partenaires pour améliorer le développement et la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle et faire part de pratiques exemplaires.		
Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006-2007, le coordonnateur national de Téléfilm responsable de la mise en application de l'article 41 de la LLO a participé à des réunions du réseau des coordonnateurs nationaux organisées par le ministère du Patrimoine canadien. ▪ Téléfilm Canada, en association avec Radio-Canada et l'Office national du film du Canada, et en coopération avec l'Institut national de l'image et du son (INIS), a lancé un appel aux créateurs de langue française travaillant à l'extérieur du Québec afin qu'ils soumettent des projets de pré-développement, de développement et de production de courtes dramatiques pour la télévision. ▪ L'évaluation du PICLO a inclus des consultations menées avec le Conseil des Arts du Canada, l'Office national du film et Radio-Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action pluriannuel pour les langues officielles renseigné par des échanges avec d'autres partenaires. ▪ Rapport d'étape pour 2005-2006 utilisant les nouveaux modèles de présentation de rapports. ▪ D'autres institutions fédérales ont pris conscience du rôle de Téléfilm en tant qu'investisseur dans l'industrie audiovisuelle et ses initiatives pour les communautés minoritaires de langue officielle. ▪ En 2006-2007, deux courtes dramatiques soutenues par l'entremise de l'initiative 4 du PICLO ont été retenues afin d'être produites pour la télévision : <i>Ben voyons, Camille!</i> (Vancouver, C.-B.) et <i>La Voisine</i> (Cap-Pele, NB). Ces deux nouvelles dramatiques seront diffusées sur le réseau de Radio-Canada. ▪ L'évaluation du PICLO a inclus des pratiques exemplaires cernées par le biais de consultations avec les partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de participation de Téléfilm dans le réseau des réunions des coordonnateurs nationaux. ▪ Type de partenariats maintenus et développés entre Téléfilm et d'autres organismes fédéraux et provinciaux ainsi que d'autres partenaires privés. ▪ Niveau d'élaboration des initiatives du PICLO.

3.5 | Financement et prestation des programmes

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) :

- Les communautés minoritaires de langue officielle font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins de ces communautés (par ex. : dispersion géographique, occasions de développement) sont pris en compte.

Remarque : Compte tenu de la réattribution des responsabilités à l'égard de l'administration des programmes dans le secteur de la télévision, en vigueur au cours de l'exercice 2006-2007, Téléfilm Canada ne présentera plus de rapport sur le financement aux communautés minoritaires de langue officielle par l'entremise du Fonds canadien de télévision (FCT). La nouvelle entente prévoit que le FCT sera responsable de la gouvernance du fonds, alors que Téléfilm Canada, dans le cadre d'une convention de services, agira uniquement à titre d'administrateur.

En conséquence, à compter de 2006-2007, le FCT ne figurera plus dans les rapports annuels de Téléfilm sur la mise en application de l'article 41 de la LLO, car la présentation de rapports sur le rendement des programmes en vertu de cette composante ne relève plus de l'organisme dirigeant de Téléfilm.

Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au cours de la période 2006-2007, Téléfilm a étendu les initiatives existantes visant le soutien du développement de projets par des créateurs francophones de l'extérieur du Québec, soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'initiative 3 assurant le soutien des sociétés de production travaillant en français à l'extérieur du Québec. Celle-ci offre aux sociétés admissibles une assistance financière sélective pour le développement de projets de télévision. ○ l'initiative 4 en association avec CBC/Radio-Canada et l'Office national du Film. Cette initiative est offerte aux créateurs francophones à l'extérieur du Québec afin de leur permettre de produire de courtes dramatiques pour la télévision. ▪ Téléfilm a présenté deux nouvelles initiatives pour les anglophones du Québec. L'une d'elles vise à soutenir la production de films de langue anglaise et l'autre, une dramatique en anglais pour la télévision. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006-2007, par l'entremise de son initiative 4 du PICLO, Téléfilm et ses associés ont offert un soutien financier pour le pré-développement de huit projets de courtes dramatiques. En outre, un soutien a été offert pour le développement de quatre de ces projets et la production de deux d'entre eux. ▪ Quarante créateurs anglophones ont suivi une séance de formation, dont 20 pour le développement de longs métrages et 20 autres pour le développement de dramatiques pour la télévision. Par la suite, 10 équipes (composées chacune d'un scénariste et d'un producteur) ont été choisies pour recevoir un mentorat et un soutien supplémentaires pour le développement de leurs projets (cinq longs métrages et cinq dramatiques pour la télévision). ▪ Cinq créateurs francophones de l'extérieur du Québec ont été choisis pour participer à l'étape de pré-développement du programme ainsi que cinq créateurs francophones du Québec, mais travaillant à l'extérieur de Montréal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de projets soutenus par Téléfilm qui sont développés par des producteurs dans les communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Pourcentage des budgets totaux qui sont attribués aux clients des communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Le niveau de soutien accordé aux productions de visionnement des festivals dans la langue minoritaire officielle de la région et aux festivals de films consacrant une section à la seconde langue officielle. ▪ Un certain nombre de projets qui ont reçu du financement de Téléfilm pour le doublage et le sous-titrage.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Téléfilm a lancé son programme <i>Écrire au long</i> afin de soutenir le pré-développement et le développement de longs métrages de fiction de langue française par des francophones travaillant à l'extérieur du Québec et de Montréal. ▪ Téléfilm a soutenu les festivals audiovisuels et autres initiatives favorisant la promotion et la distribution de productions canadiennes dans les communautés minoritaires de langue officielle. ▪ Pour garantir que les auditoires à l'échelle du Canada aient accès aux productions canadiennes dans la langue officielle de leur choix, Téléfilm a offert un soutien pour le doublage et le sous-titrage de longs métrages canadiens dans la seconde langue officielle. ▪ Téléfilm a attribué des fonds provenant de son programme principal à des demandeurs francophones de l'extérieur du Québec et des demandeurs anglophones au Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006-2007, la Société a soutenu les festivals francophones de l'extérieur du Québec suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cinemental, Winnipeg. ○ Festival des vidéastes du Manitoba, Winnipeg. ○ Rendez-vous du cinéma québécois, Vancouver. ○ Cinefranco, Toronto. ○ Festival du cinéma francophone en Acadie, Moncton. ○ Composante francophone du Cinefest Sudbury Festival. ▪ En outre, Téléfilm a soutenu le <i>Rendez-vous du cinéma québécois - tournée québécoise et canadienne</i>, qui présente une sélection de films québécois en langue française à l'échelle du pays (Moncton, Sudbury, Winnipeg, Vancouver et North Bay). ▪ En 2006-2007, Téléfilm a consacré plus d'un quart de million de dollars au doublage et au sous-titrage de 12 des longs métrages canadiens les plus prisés lancés au cours du présent exercice. De plus, certains producteurs ont inclus les coûts du doublage et du sous-titrage dans le budget de production des longs métrages soutenus par Téléfilm. Ces sommes ne sont pas comptabilisées dans le montant indiqué ci-dessus. ▪ Au cours de la période 2006-2007, près de 1,2 million de dollars des fonds de Téléfilm ont été attribués pour soutenir des projets en langue française de l'extérieur du Québec (43 projets ou 15 % de tous les projets en langue française). De même, 16,2 millions de dollars ont été versés pour des projets en langue anglaise au Québec (73 projets ou 17 % de tous les projets en anglais). 	
--	---	--

3.6 | Reddition des comptes

Résultat visé (tel qu'établi par le ministère du Patrimoine canadien) :		
<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration complète de la perspective des communautés minoritaires de langue officielle et de l'article 41 de la LLO dans les politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure de rapport, les évaluations internes et les examens des politiques déterminent la façon d'améliorer l'intégration de la perspective des communautés minoritaires de langue officielle. 		
Activités réalisées en 2006 – 2007 en vue d'atteindre les résultats visés	Extrants	Indicateurs de mesure des résultats visés (conformément au Plan d'action pour les langues officielles axé sur les résultats 2006-2009 de Téléfilm)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2006, Téléfilm a mené une évaluation détaillée du programme du PICLO. ▪ Téléfilm a assuré le suivi des ressources attribuées aux projets visant à soutenir les collectivités minoritaires de langue officielle; elle a également présenté des rapports à cet égard. ▪ Téléfilm a fait rapport sur ses obligations conformément à la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'évaluation du programme du PICLO. ▪ Suite à l'évaluation du programme, Téléfilm a établi un plan d'action pour le développement d'un nouveau cadre stratégique à l'égard d'initiatives visant les communautés minoritaires de langue officielle, et qui doit être mis en œuvre en 2007-2008. ▪ Téléfilm est en mesure de fournir des statistiques sur tous les engagements pris par l'entremise d'initiatives axées sur le développement professionnel des professionnels de l'audiovisuel des communautés minoritaires de langue officielle. <p>Montant total des initiatives du PICLO : 1 034 519 \$</p> <p>Par composante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : 181 869 \$ - Développement : 479 848 \$ - Production : 372 802 \$ <p>Par région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouest : 351 815 \$ - Atlantique : 330 508 \$ - Ontario : 175 789 \$ - Québec : 176 407 \$ <p>Téléfilm a consacré une section de son rapport annuel (p. 42) afin d'expliquer le respect de ses obligations relatives à la LLO.</p> <p>Téléfilm a soumis son rapport annuel sur les langues officielles et son plan d'action pluriannuel relatif à ses dernières au ministre du Patrimoine canadien.</p> <p>Téléfilm a produit un rapport détaillé sur son programme du PICLO pour le ministère du Patrimoine canadien.</p>	<p>Conformité des rapports en pourcentage des rapports livrés à temps.</p>

4.0 | Liste de diffusion

Le rapport d'étape fondé sur les résultats 2006-2007 de Téléfilm Canada sur la mise en application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera remis :

- au Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles;
- au Comité permanent du Sénat sur les langues officielles;
- au Commissariat aux langues officielles;
- à l'Alliance des producteurs francophones du Canada;
- au English-Language Arts Network (ELAN);
- au English-Language Film/TV Council of Quebec;
- aux cadres supérieurs et aux employés de Téléfilm Canada.

Ce rapport se trouve sur le site Web de Téléfilm sous l'onglet Téléfilm / Publications institutionnelles à l'adresse suivante :

www.Telefilm.gc.ca